

tance de plus en plus grande pour ces régions du pays qui sont défavorisées et plus particulièrement pour la région atlantique. Quoique la péréquation et les programmes conjoints continuent d'assurer une répartition équitable de la plupart des services publics les politiques et les programmes du ministère sont, en réalité, une mise de fonds faite avec confiance dans l'avenir. Elles sont essentielles pour la création d'emplois et elles font renaître l'espoir. Les citoyens du Nouveau-Brunswick et ceux d'autres endroits du Canada qui bénéficient des programmes du ministère savent qu'un effort concret et systématique est fait pour obvier à la négligence du passé et pour qu'ils se trouvent enfin, à leur tour, de plein pied dans le développement économique du Canada.

Ces politiques et ces programmes ont été élaborés pendant un certain nombre d'années. Ils changent parfois et c'est normal puisqu'il n'y a pas de solutions faciles et de techniques-miracles. Les disparités régionales ne sont pas un phénomène propre au Canada et leurs solutions s'importent difficilement.

Il nous faut construire sur une base d'expérience solide et des changements sont apportés aux politiques de développement régional qui devraient contribuer à un essor considérable. Les provinces et le gouvernement fédéral en sont au stage des ententes cadres sur le développement à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard qui, comme chacun le sait, possède déjà son plan omnibus. Ces nouvelles ententes, combinées avec les programmes de subventions pour le développement industriel régional, permettront aux provinces et au gouvernement fédéral de déterminer conjointement leurs priorités de développement et leur donneront les moyens de les réaliser.

Ce nouveau concept exige l'identification des possibilités de développement, la formulation d'un plan d'action, la coordination de toutes les politiques d'ensemble et, finalement, la phase d'implantation sur laquelle doivent se greffer les efforts du développement fédéral-provincial visant aux objectifs communs bien délimités.

C'est un programme national doté d'une grande flexibilité d'application qui reconnaît au départ qu'il peut y avoir des solutions différentes à des problèmes identiques dans diverses régions du Canada. Il reconnaît la responsabilité conjointe des deux paliers de gouvernement et il n'est pas exclu de croire que ce programme pourrait permettre une coopération entre les gouvernements meilleure que celle qu'ils ont connue jusqu'à présent. Les problèmes engendrés par les disparités régionales ne peuvent être résolus par des gouvernements trop jaloux de leurs prérogatives, travaillant en sens contraire, l'un contre l'autre, et où l'un des partenaires est plus égal que l'autre. Aucun gouvernement n'a de monopole sur la sagesse.

Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter une remarque plus personnelle. Je songe aux années passées où j'ai eu le privilège d'être le collègue de l'ancien premier ministre Robarts. A ce moment-là, j'étais d'avis qu'il s'intéressait d'abord et avant tout aux Canadiens, pas nécessairement aux résidents de l'Ontario. Il était un grand Canadien et il l'a prouvé à maintes reprises. Il voulait partager les richesses nationales et il l'a fait de façon admirable.

L'introduction des ententes cadres sur le développement et les ententes auxiliaires pour des développements et projets précis qui en découleront exigera de la part de chacun des partenaires une bonne dose de patience et un effort soutenu de travail en commun pour garantir la réussite. Ce sera un défi de plus pour ceux qui travaillent

dans le champ des relations fédérales-provinciales mais je ne doute pas de la réussite.

Notre confédération s'est développée dans un esprit de coopération et ce n'est qu'en travaillant ensemble afin de trouver des solutions à nos problèmes communs que nos institutions pourront fonctionner avec dynamisme. A ce sujet, j'aimerais attirer l'attention des honorables sénateurs sur un exemple typique de ce genre de coopération. Je le fais pour plusieurs raisons; d'abord parce que j'y ai joué un rôle en proposant l'étude de la question et, en second lieu, parce que cela démontre que les citoyens des provinces maritimes sont prêts à s'aider eux-mêmes et, finalement, parce que l'idée elle-même peut contribuer fortement au développement de la confédération à l'intérieur de celle-ci.

Je n'apprendrai rien aux honorables sénateurs en rappelant que la célèbre conférence de Charlottetown, en 1864, dont est issue la confédération actuelle, avait comme but premier l'union des Maritimes. Le sujet revint sur le tapis une nouvelle fois, en 1964, et les trois gouvernements en firent faire une étude sérieuse dont ils assumèrent également les frais. La conclusion de cette étude eut comme résultat une recommandation pour que l'on entreprenne des efforts intensifs, sérieux et conjoints qui mèneraient éventuellement à une union. De cette recommandation est né le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Contrairement aux consultations inter-provinciales occasionnelles ou épisodiques du passé, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a été créé par une loi adoptée dans chacune des trois assemblées législatives. Des techniques ont été mises sur pied pour permettre au Conseil de prendre des mesures exécutoires. En trois courtes années, le Conseil est devenu un instrument efficace pour l'étude et la solution de problèmes régionaux comme pour le développement d'une politique régionale concertée. Des progrès tangibles ont été accomplis et les problèmes difficiles ne sont pas escamotés.

Voilà enfin un exemple concret qui illustre le fait que les gouvernements et les assemblées législatives de ces trois provinces sont d'accord pour que des politiques soient établies pour l'ensemble d'une région et pour que des solutions soient trouvées conjointement.

Il n'est pas facile pour trois premiers ministres d'adopter une telle ligne de conduite. Il n'est pas facile de résoudre des différends entre gouvernements, entre provinces ou des corps intermédiaires. Il n'est pas facile de s'élever au-dessus de ses loyautés locales quand on est de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Cap-Breton; quand on est Acadien, quand on est de Saint-Jean ou d'Halifax.

L'union des provinces maritimes n'est pas en cause. Ce qui compte, c'est l'action conjointe, efficace et productrice dans l'intérêt des provinces maritimes et de leurs citoyens. Les travaux du Conseil des premiers ministres des provinces maritimes, des comités conjoints spéciaux des trois assemblées législatives et ceux des diverses agences régionales chargées de l'implantation de politiques conjointes sont un développement particulièrement important au sein de notre confédération. C'est la reconnaissance de notre inter-dépendance sans cesse croissante dans un monde de plus en plus complexe. Par dessus tout, c'est l'excellent exemple de trois gouvernements de petites provinces qui font tout en leur pouvoir pour relever le défi des disparités régionales.